

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 82/470 du 27/5/1982
Portant intégration et nomination de Monsieur
DECKOUS TABEY Rufin dans les cadres de la ca-
tégorie A, hiérarchie I des Services Techni-
ques (Travaux Publics).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
D.B. (/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires;
(/u le décret n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la sol-
de des fonctionnaires;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.60 fixant le statut commun des ca-
dres de la catégorie A1 des Services Techniques;
(/u le décret n° 62/100/MF du 9.5.62 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62
portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n° 63/81/FP-EE du 26.3.63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;
D.C.F. (/u le décret n° 67/50/FP-EE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres;
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Mem-
bres du Gouvernement;
(/u la lettre n° 461/MEN-DGECC-DOB du 29.1.82 du Directeur, de
l'Orientation et des Eourses transmettant le dossier de candidature cons-
titué par l'intéressé;
(/u le Protocole d'Accord du 5.8.70 signé entre le Congo et
l'URSS;

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er :- En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.60 et du Protocole d'Accord susvisés, Monsieur DECKOUS TABEY Rufin, né le 29 Janvier 1953 à Pointe-Noire, titulaire du Diplôme de Master of Sciences in Engineering Spécialité : "Génie Hydraulique en Ouvrages Maritimes, ports et Construction de Terrasses Continentales", obtenu à l'Ecole Supérieure des Travaux Publics et du Bâtiment V.V. Kouibychev de Moscou (décoré de l'Ordre du Drapeau Rouge du Travail), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur des T.P. Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 :- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Transports et de l'Aviation Civile.

ARTICLE 3 :- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JO-RPC et communiqué partout où besoin sera./-

DE ZZAVILLE, le 27/5/1962

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Transports
et de l'Aviation Civile,

Hilaire ROUEHILILE.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MENTSIK.-

Kiki Ossétounba LEROUNDZOU.-

APPLICATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
DFP/BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
M.T.A.C.	1
FG	2
DOSSIER	2
INTERSECT	1
SGC/BC	2./-